



CHAIRE D'ÉTAT SOCIAL ET MONDIALISATION : ANALYSE JURIDIQUE DES SOLIDARITÉS

Année académique 2013-2014

Alain SUPIOT, Professeur

Actualité du droit de l'entreprise

Séminaire sous la forme d'un colloque

Jeudi 12 et vendredi 13 juin 2014 à partir de 9h00 (accueil).
Amphithéâtre Marguerite de Navarre.

L'entreprise peut recouvrir les montages juridiques les plus divers par leur taille, par leurs objectifs, par leur structure et par leur degré de rattachement à un ou plusieurs ordres juridiques nationaux. Elle ne peut pas plus être identifiée à la petite ou moyenne entreprise qu'à la multinationale ou à l'entreprise individuelle, car il y a là autant de manifestations possibles d'une même liberté de mobiliser des ressources matérielles et humaines en vue de la réalisation de produits ou de services qui peuvent eux-mêmes être extrêmement divers. Et cette liberté d'agir qui caractérise l'entreprise, peut aussi bien servir à mettre en œuvre l'intérêt général ou à organiser des solidarités civiles qu'à réaliser des profits.

La « globalisation » a émancipé les grandes entreprises de la tutelle des États et leur a permis de recourir aux délocalisations et au *law shopping* fiscal, social et environnemental. Cette montée en puissance juridique des entreprises transnationales s'accompagne de l'asservissement des entreprises de taille plus petites qui leur sont soumises dans le cadre des réseaux qu'elles tissent à l'échelle du globe et de la remise en cause de la spécificité des entreprises publiques ou à but non lucratif.

Le revers de cette émancipation des entreprises transnationales est de les précipiter dans une sorte de vide institutionnel et de les exposer à de nouveaux risques, qu'elles tentent de conjurer en invoquant leur capacité d'autorégulation ou leur « responsabilité sociale ». Elles cherchent ainsi à s'affirmer en ordres juridiques indépendants, régis par leurs propres « constitutions ». Une telle affirmation ne peut cependant ignorer la pression impériale exercée sur elles par les États les plus puissants sur le territoire desquels elles opèrent et qui ont les moyens de les contraindre à se mettre en conformité (*compliance*) avec leur système juridique.

Le colloque organisé au Collège de France les 12 et 13 juin 2014 aura pour objet l'analyse juridique des transformations qui affectent ainsi les entreprises et de leurs conséquences sur la liberté d'entreprendre et le statut du travail.

Jeudi 12 juin

9h30-12h30 : CADRES CONCEPTUELS

1. Histoire comparée du droit des sociétés, Mathias Schmöckel, *Professeur à l'université de Bonn*
2. L'entreprise dans la théorie économique, Roger Guesnerie, *Professeur au Collège de France*
3. Théories du management de l'entreprise, Romain Laufer, *Professeur émérite à HEC*
4. La constitutionnalisation de l'entreprise, Gunther Teubner, *Professeur à l'université Goethe de Francfort*

14h-17h30 : L'IMPACT DE LA GLOBALISATION

1. Mobilité des travailleurs et des entreprises en droit européen, Marie-Ange Moreau, *Professeur à l'université Lumière-Lyon 2*
2. De quelle entreprise les normes comptables internationales permettent-elles de rendre compte ?, Samuel Jubé, *Directeur de l'Institut d'études avancées de Nantes*
3. Quelle fiscalité pour les entreprises transnationales ?, Martin Collet, *Professeur à l'université Paris II – Panthéon-Assas*
4. L'Etat face à la protection internationale de l'entreprise, Jorge E. Viñuales, *Professeur à l'université de Cambridge*
5. L'entreprise est-elle soumise aux normes du droit international public ?, Monique Chemillier-Gendreau, *Professeur à l'Université Paris VII – Diderot*

Vendredi 13 juin

9h-12h30 : LE POUVOIR ET LA RESPONSABILITÉ DANS L'ENTREPRISE

1. Le modèle allemand, Renate Hornung Draus, *Directrice des affaires internationales de la Confédération des employeurs allemands*
2. Le modèle anglo-américain, Simon Deakin, *Professeur à l'université de Cambridge*
3. La dynamique des programmes de mise en conformité des entreprises, Stefano Manacorda, *Professeur à l'université de Naples II et à l'École de Droit de la Sorbonne*
4. Gestion, informations et responsabilité des dirigeants, Jacques Mestre, *Professeur à l'université d'Aix-Marseille*
5. Pouvoir et responsabilité en droit du travail, Frédéric Géa, *Professeur à l'université de Nancy*

14h-17h30 : L'ENTREPRISE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1. Critique de la « responsabilité sociétale de l'entreprise », Jean-Philippe Robé, *Avocat aux barreaux de Paris et de New York, Maître de conférences à l'École de Droit de Sciences Po*
2. L'entreprise régulée, Marie-Anne Frison-Roche, *Professeur des universités à Sciences Po*
3. L'entreprise sociale et solidaire : une source d'inspiration pour le droit de l'entreprise ?, David Hiez, *Professeur à l'université du Luxembourg*
4. L'entreprise publique, Jacques Fournier, *Conseiller d'État honoraire. Président d'honneur de la SNCF*
5. La « fin » de l'entreprise privée, Olivier Favereau, *Professeur à l'université Paris Ouest*